



## Autorités politiques communales

### Profil

En principe, l'exécutif communal, le Conseil communal, mais aussi le législatif communal, le Conseil général.

Plus particulièrement, les conseillers/ères communaux/ales en charge du projet «Communes sympas».

*Fonction-s  
principale-s  
tout au long  
du projet CS*

→ *Légitimer*  
→ *Orienter*  
→ *Soutenir*  
→ *Organiser*  
→ *Garantir*

Elles agissent en priorité au **plan stratégique et politique** :

- Elles sont responsables du projet «Communes sympas», appuient le lancement du projet «Communes sympas» et sa communication à la population. [👍 2.2](#)
- Elles donnent une orientation et assurent la vision à long terme du projet «Communes sympas». [👍 2.1](#) / [👍 2.3](#)
- Elles soutiennent son développement et sa pérennisation. [👍 4.2](#) / [👍 4.3](#)
- Elles défendent le projet «Communes sympas» et travaillent à sa reconnaissance auprès des différents acteurs (Conseil général, services communaux, milieux associatifs, population).
- Elles veillent à rester présentes et visibles tout au long du projet «Communes sympas» et notamment lors de manifestations et d'événements pour rendre visible l'appui de la commune au projet «Communes sympas».
- Elles développent et entretiennent les liens avec le canton (Bureau de l'intégration (IMR)), les autres communes «sympas» afin de tirer profit et mutualiser les expériences.

Elles assurent l'**organisation et les ressources du projet** [👍 1.4](#) / [👍 1.5](#) :

- Elles nomment une commission «Communes sympas» et le/la coordinateur/trice local-e.
- Elles précisent le rôle des agent-e-s sympas.
- Elles mettent à disposition les infrastructures nécessaires.



- Elles garantissent le financement (formation «Agent-e-s sympas», coordination, administration, actions «sympas» et autres).
- Elles restent proches des personnes engagées (coordinateur/trice, commission «Communes sympas», agent-e-s sympas, etc.) et veillent à la bonne circulation des informations.

*Ce qui est important !*

→ La légitimité au projet «Communes sympas» qui est donnée par un appui politique, visible, continu et convaincu...

Désigner un-e conseiller/ère communal-e responsable du dicastère dans lequel s'inscrit le projet «Communes sympas», actif/ve tout au long du projet et dans toutes les phases (initiation, préparation, mise en œuvre et pérennisation) pour garantir un appui, une validation, une légitimité et un soutien politique continu.

*Être des autorités politiques «sympas»<sup>21</sup> ... c'est*

*avoir du courage politique*

Il est important que les autorités politiques définissent les moyens qu'elles veulent se donner (et les trouver) pour engager leur commune dans le projet «Communes sympas».

*avoir une vision à long terme*

Elles doivent avoir conscience de ce que représente l'engagement dans le projet «Communes sympas» : financer une formation, mais surtout soutenir le développement de projets et d'actions «sympas» pour lesquels il faudra non seulement mettre à disposition des moyens (logistiques, financiers, matériels, etc.), mais dans lesquels il faudra aussi s'impliquer.

*être claires*

Savoir solliciter les agent-e-s sympas à bon escient (ne pas les utiliser comme bénévoles faciles à engager, ne pas les solliciter comme substituts à un service communal), mais les impliquer et leur présenter des idées de projets intéressantes.

<sup>21</sup> Ces idées proviennent de la 1<sup>ère</sup> journée cantonale du projet CS des coordinateurs/trices et des autorités politiques ; 13 novembre 2013 à Villars-sur-Glâne.